

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024
--

Le six novembre 2024 à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, 84 rue des écoles, au nombre prescrit par la loi. Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Elisabeth FORIEN, Zora CHAFFARD QOCHIH, Marie-Cécile MENETRIER, Florence MIdIERE, Jérôme MOUILLOT et Christian NOUVELOT.

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Mathilde LEGGHE, Stéphanie MOREAU, Hervé ROLLET et Fabrice ROUSSE.

Secrétaire de séance : Elisabeth FORIEN

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 15.

1 - Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 18 septembre 2024

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – Demande de rétrocession de la voirie du lotissement Au Poirier

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de M.BAYRACAKAN (Société Carre Pro) qui souhaite entamer des démarches pour la rétrocession de la voirie « Au Poirier ». Il souhaiterait que la mairie prenne à sa charge l'entretien et la gestion de cette voirie.

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas la rétrocession de la voirie du lotissement.

Monsieur le Maire fait remarquer que le chemin qui rejoint la rue Grand Champ ne lui semble pas de la bonne largeur.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal n'a jamais dit qu'il n'accepterait pas la rétrocession de la voirie du lotissement mais il précise qu'un cahier des charges est à respecter. Le SIDEK avait donné des normes bien précises sur l'éclairage, la taille des poteaux... pour le permis d'aménager. En résumé, si le lotissement est fini, bien entretenu et conforme au permis d'aménager, la rétrocession pourra être envisagée.

Monsieur le Maire précise que les dotations de la préfecture sont liées aussi à la longueur de voirie. Plus on a de chemins qui desservent les maisons d'habitations, plus cela augmente la dotation de la commune.

Donc en l'état actuel de la situation, le Conseil Municipal n'est pas favorable à une rétrocession et attend la fin de l'aménagement du lotissement.

3 – Longueur des voiries

A la demande d'ECLA et de la préfecture, Monsieur le Maire souhaite aborder le recensement sur la longueur de la voirie communale.

Chaque année, la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) donne lieu à un recensement des données physiques et financière des communes.

Monsieur le Maire lit le courrier reçu. Les 3 conditions à prendre en compte sont :

- la commune doit être propriétaire de la voirie
- la voirie doit appartenir au domaine public de la commune
- la voirie doit être exprimée en mètres linéaires.

Une délibération doit être prise afin de valider toutes modifications ainsi que le tableau unique de recensement de la voirie communale et également de la voie verte et de la piste cyclable. Les deux derniers points sont nouveaux.

Une piste cyclable demande de l'entretien et l'agent technique passe du temps sur cette piste.

Le Conseil Municipal propose de se rapprocher des services d'ECLA pour savoir si la piste cyclable est complètement indépendante de la voirie départementale.

Monsieur le Maire suggère d'écrire un courrier pour demander l'intégration de la piste cyclable.

4 – Révision des conventions entre la commune et les associations Foyer Rural et Pour que vive la Sorne

Monsieur le Maire indique que compte tenu du coût de l'énergie, il est nécessaire que les associations prennent les charges à leur compte. Cependant, les conventions ne sont pas rédigées pour que les charges puissent être refacturées aux associations.

Mme Zora CHAFFARD QOCHIH, troisième adjointe, précise qu'il faudrait faire un avenant à la convention. Elle propose de se charger de rédiger l'avenant et suggère que les responsables des associations soient reçus lors de la réunion du maire et des adjoints un mercredi soir pour échanger sur cet avenant.

L'association Pour que Vive la Sorne souhaiterait que la commune révise leur convention pour le pumptrack. Ce point sera abordé en conseil des adjoints un mercredi soir.

5 – Subvention exceptionnelle dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération (délibération N°2024-046)

Afin de rembourser l'association Pour que vive la Sorne des frais qu'elle a engagé pour la cérémonie du 80ème anniversaire de la Libération lors de l'installation du pupitre, la commune lui accorde une subvention de 234€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 234€.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget.

6 – Réfection du studio – annexe du gîte

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis reçu ce jour pour la rénovation du studio. En plus des travaux initialement prévus, il est nécessaire de faire le ragréage du sol.

Main d'œuvre et matériaux : 3866€ (kitchenette, salle de bain, électricité, préparation et peinture des murs, carrelage etc...).

Les travaux débuteront mardi matin pendant deux semaines.

Il faut que l'agent communal déménage les meubles se trouvant dans le studio.

7 – Affouage et bois

Sachant que l'ONF ne nous a pas encore indiqué ce qui est à titrer ou pas, la délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Besoin de précision sur la tarification du bois

Suite à la chute d'un arbre, rue de la colonie, ayant occasionné une coupure de courant, Monsieur le Maire a pris contact avec la propriétaire car ces arbres n'appartiennent pas à la commune.

M. Jérôme Mouillot, 4ème adjoint, doit regarder les charmilles pour les affouagistes et il verra avec l'ONF car il est nécessaire d'avoir recours à bûcheron de profession pour les abattre.

8 – Eclairage public

Monsieur le Maire avise le Conseil que la commune rencontre un problème avec un compteur électrique situé à l'intersection de la rue de la colonie et de la rue du moulin dans lequel il n'y a pas de compteur.

En 2020, la commune a été destinataire d'une relance pour un redressement sur 4 ans de la consommation électrique mais elle n'a pas été suivie d'effet. La commune est dans l'obligation de procéder à la mise en place d'un compteur électrique pour ce secteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'éteindre l'éclairage du village de 22H00 à 06H00.

M. Christian Nouvelot, 2ème adjoint, propose un éclairage d'un poteau sur deux ou trois plutôt que la nuit absolue.

Mme Zora CHAFFARD QOCHIH – 3ème adjointe, précise que les éclairages ne sont pas très puissants. Il se peut donc qu'avec un poteau sur 3, on ne voit rien.

Mme Elisabeth FORIEN, 1ère adjointe, propose plutôt une diminution de la puissance de l'éclairage au cours de la nuit.

Monsieur le Maire précise que sur les 5 compteurs qui gèrent l'éclairage du village, il est possible de programmer le temps d'éclairage mais on ne peut pas sélectionner un poteau sur 3.

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'éclairage allumé au cours de la nuit.

9 – Point sur les travaux achevés ou en devenir de l'être

Monsieur le Maire indique que les projets 2024 ont été réalisés à l'exception des panneaux photovoltaïques. Ceux-ci ont bien été réceptionnés mais il manque les supports, ce qui va engendrer un retard dans les demandes de subventions.

Monsieur le Maire précise que la bibliothèque est terminée ainsi que l'ancien accueil du camping.

Pour les travaux du rdc du P'tit Bouchon, un appel d'offres est nécessaire. Se pose la question de procéder à une publicité ou simplement d'envoyer les dossiers aux entreprises.

Le montant du projet s'élève à environ 140.000€ et comprend le rez-de-chaussée, 1^{er} étage et places parking ainsi que l'isolation extérieure.

Mme Zora CHAFFARD QOCHIH indique que la publication est obligatoire. Il est nécessaire que l'architecte mette dans son cahier des charges, la durée de validité des offres au moins à 180 jours, ce qui permettra de signer les engagements à ce terme pour étaler les paiements.

Monsieur Christian NOUVELOT demande l'objet du rez-de-chaussée. Monsieur le Maire répond que ce sera un lieu de convivialité qui servira aux associations et éventuellement pour des petites fêtes réunissant 30/40 personnes.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé des subventions au Département et à la Préfecture. Pour le Petit Bouchon, la commune a des subventions du Département mais pas de la Préfecture. Et pour les chemins de randonnée, c'est l'inverse.

10 – Mise aux normes des bouches incendie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les bouches incendie de la commune ont été contrôlées il y a 3/4 ans par ECLA. A l'époque, il n'a pas été relevé que les bouches incendie étaient en sous pression. La secrétaire doit se renseigner afin qu'on obtienne le rapport.

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa rencontre avec M. Cyril BRERO, celui-ci a bien insisté sur le fait que les bornes devaient être aux normes. Dans le cas où il n'y aurait pas assez de pression, il faudra installer des citernes incendie c'est à dire des réserves d'eau.

La commune possède une douzaine de bouches incendie.

11 – Prévoyance

Mme Zora CHAFFARD QOCHIH explique que la loi prévoit que l'on doit délibérer avant le 31 décembre 2024 pour une mise en application au 1er janvier 2025, de la participation employeur pour la prévoyance et la santé avec un minimum de 7€ pour la première et 15€ pour la seconde.

Pour le versement de cette participation, l'agent doit fournir une attestation d'un contrat labellisé.

Pour rappel, la prévoyance prend en charge le salaire de l'agent lorsque celui-ci passe à demi-traitement et la santé prend en charge les frais de santé de l'agent.

Le Conseil Municipal souhaite dans un premier temps un tableau recensant les contrats prévoyance et santé des agents afin de savoir si ces contrats sont labellisés et s'il y a lieu de délibérer.

12 - Travaux logement T3 – route de Frébuans

Un pré état des lieux a été fait en l'absence de la locataire qui avait laissé ses clés au secrétariat suite à un empêchement de dernière minute. Les membres du Conseil Municipal ont pu voir les photos prises qui montrent un appartement sale et dont la moquette est manquante dans une pièce.

Cet appartement était déjà loué avant la prise de fonction du conseil municipal actuel et aucune caution n'a été demandée à l'entrée dans ce logement.

Les membres du conseil municipal demande à convoquer la locataire le mercredi 13 novembre à la réunion des adjoints.

Il est également décidé de rédiger un courrier à l'attention de la locataire pour officialiser les dégradations en cas de suite à donner.

Monsieur Jérôme MOUILLOT précise qu'en tant que propriétaire, on est en droit de faire une fois par an une visite des logements.

13 – Cabinet de l'infirmière

Monsieur le Maire explique que plusieurs personnes ont demandé si la commune a un local de disponible. Mr Dominique Billot pense à l'ex local infirmier qui est à côté de l'ancienne mairie. Il propose de fixer un tarif de location.

Les membres du conseil précisent que le local était loué précédemment, il doit donc déjà y avoir une délibération fixant le tarif de 50€ lors l'infirmière l'occupait.

Monsieur le Maire demande quelle destination peut être donnée à ce local.

Mmes Elisabeth FORIEN et Zora CHAFFARD QOCHIH indiquent qu'il est nécessaire dans un premier temps de terminer les projets commencés.

Monsieur Jérôme MOUILLOT suggère qu'il serait bien de vider l'ancienne mairie au cas où un jour quelqu'un ait besoin d'une salle, elle pourrait servir.

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir la vider, il faut d'abord terminer la salle du conseil afin de pouvoir ranger les cartons d'archives (installation des armoires murales).

14 – Cérémonie du 11 novembre

L'agent technique est chargé de pavoiser le monument aux morts vendredi et de mettre en place quelques tables.

Le vin d'honneur aura lieu à la salle des fêtes.

15 – Noël des aînés

La préparation des colis de Noël est en cours.

Les festivités auront lieu le 14 décembre 2024 après midi.

16 – Divers

161 - Cimetière

Monsieur le Maire signale que l'agent communal a très bien travaillé au cimetière, que les gens sont très satisfaits. L'agent demande l'achat de tréteaux réglables en hauteur pour pouvoir tailler les arbres en sécurité. Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat.

162 - Grande rue

Concernant la Grande rue, il semble compliquer de la mettre en sens unique pour différentes raisons. Toutefois, il faut absolument trouver une solution pour le stationnement pour que les trottoirs soient dégagés.

Monsieur le Maire indique que l'espace en début de rue des écoles pourrait être utilisé avec la Grande Rue pour faire un parking. Monsieur le Maire présente un plan.

Après étude du plan, les membres du Conseil Municipal demandent s'il serait envisageable de changer de place le monument aux morts et l'installer vers le parc car son emplacement en bord de rue n'est pas très pratique pour les cérémonies.

De plus, en libérant cet espace cela permettrait de créer un grand parking.

Ce monument aux morts n'est pas placé sur un lieu de mémoire. Mais il serait judicieux de faire un petit référendum afin de savoir si la population serait d'accord pour déplacer ce monument.

163 - Salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal proposent la mise en place d'un acompte de 20 % pour éviter les désistements de dernière minute. Il convient de vérifier le règlement avant et de mettre en délibération au prochain conseil municipal, le cas échéant.

164 - Mariage

Programmation d'un mariage le samedi 14 décembre 2024 à 10 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 15
Prochaine séance du conseil municipal
Date à définir

La secrétaire de séance



M. Dominique BILLOT, Maire

